BIENVENUE
chez vous
AGENCE IMMOBILIÈRE

BARÈME DES HONORAIRES

Tarifs maximums applicables à compter du 1er janvier 2026

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire expressément indiquée au mandat.
Les montants ci-dessous sont exprimés TTC, sauf mention contraire.

1. VENTE - IMMOBILIER RÉSIDENTIEL ANCIEN

Prix de vente	Honoraires maximums
Jusqu'à 60 000 €	**Forfait 4 500 € TTC**
De 60 001 € à 100 000 €	**8 % TTC**
De 100 001 € à 150 000 €	**7 % TTC**
De 150 001 € à 200 000 €	**6 % TTC**
De 200 001 € à 300 000 €	**5,5 % TTC**
De 300 001 € à 500 000 €	**5 % TTC**
Au-delà de 500 000 €	**4,5 % TTC**

Honoraires calculés sur le prix de vente. Minimum de facturation : 4 500 € TTC. Les tranches ne sont pas cumulatives.

Biens neufs / VEFA : honoraires fixés selon la convention conclue avec le promoteur ou le commercialisateur.

2. VENTE EN VIAGER

Valeur vénale du bien	Honoraires maximums
Valeur vénale jusqu'à 150 000 €	**8 % TTC - minimum 6 000 €**
De 150 001 € à 300 000 €	**7 % TTC**
De 300 001 € à 500 000 €	**6 % TTC**
Au-delà de 500 000 €	**5 % TTC**

Les honoraires sont calculés sur la valeur vénale du bien libre, et non sur le seul bouquet ou le capital de la rente.

BIENVENUE
chez vous
AGENCE IMMOBILIÈRE

3. LOCATION D'HABITATION - RÉSIDENCE PRINCIPALE

Pour les prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail, la part imputable au locataire ne peut excéder ni la moitié des honoraires facturés, ni les plafonds réglementaires applicables. La part bailleur est fixée au même montant pour ces prestations.

Zone du logement	Visite + dossier + bail	État des lieux d'entrée	Total maximal locataire
Zone très tendue	12,10 € TTC / m²	3,03 € TTC / m²	**15,13 € TTC / m²**
Zone tendue	10,09 € TTC / m²	3,03 € TTC / m²	**13,12 € TTC / m²**
Zone non tendue	8,07 € TTC / m²	3,03 € TTC / m²	**11,10 € TTC / m²**

L'état des lieux de sortie amiable n'est pas facturé au locataire. Les frais de recherche, publicité, entremise et négociation sont intégralement à la charge du bailleur.

4. GESTION LOCATIVE

Prestation	Honoraires maximums
Gestion locative courante	6 % HT, soit 7,20 % TTC, calculés uniquement sur les loyers hors charges encaissés
Garantie loyers impayés (GLI) - option	3 % des loyers et charges assurés, sous réserve d'acceptation par l'assureur
Gestion d'un sinistre	150 € TTC : déclaration, représentation du propriétaire à l'expertise, demandes de devis et réception des travaux
Frais postaux	Refacturation au coût réel des envois recommandés et frais postaux engagés
Gestion technique d'entretien courant	Incluse dans la gestion courante : demande d'accord, ordre d'intervention, suivi et contrôle - maximum 2 devis sur demande du propriétaire
Visite conseil / pré-état des lieux de sortie	55 € TTC
Permis à louer	55 € TTC : visite, constitution du dossier et suivi jusqu'à obtention
Représentation en assemblée générale	75 € TTC / heure, à la demande du propriétaire

Les honoraires de gestion sont calculés uniquement sur les loyers hors charges encaissés. Aucun honoraire de gestion n'est appliqué aux provisions ou forfaits de charges. La GLI est proposée sous réserve d'acceptation du dossier par l'assureur et selon les conditions du contrat en vigueur.

5. AVIS DE VALEUR ET PRESTATIONS PONCTUELLES

Prestation	Honoraires maximums
Avis de valeur avec remise d'un dossier écrit	180 € TTC
Avis de valeur suivi d'un mandat de vente	Offert
Rédaction d'un bail hors recherche de locataire	250 € TTC
État des lieux seul	3,03 € TTC / m² - minimum 90 € TTC

BIENVENUE
chez vous
AGENCE IMMOBILIÈRE

6. IMMOBILIER PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL

Nature de l'opération	Honoraires maximums
Vente de murs ou fonds jusqu'à 100 000 €	**Forfait 8 000 € HT**
De 100 001 € à 250 000 €	**8 % HT**
De 250 001 € à 500 000 €	**7 % HT**
Au-delà de 500 000 €	**6 % HT**
Location commerciale / professionnelle	**25 % HT du loyer annuel HT/HC**
Location-gérance	**25 % HT de la redevance annuelle HT**

Minimum de facturation pour une location commerciale ou professionnelle : 2 500 € HT. La répartition entre bailleur et preneur est précisée au mandat et dans l'annonce.

7. PRINCIPES D'APPLICATION

- Les montants indiqués constituent les prix maximums pratiqués par BIENVENUE CHEZ VOUS.
- Le mandat précise le montant ou le mode de calcul des honoraires ainsi que la partie qui en supporte la charge.
- En cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur, l'annonce indique le prix honoraires inclus, le prix hors honoraires et le pourcentage TTC appliqué au prix hors honoraires.
- Pour la location d'habitation, les plafonds réglementaires en vigueur et la règle de partage entre bailleur et locataire sont systématiquement respectés.
- Toute prestation particulière non prévue au présent barème fait l'objet d'un devis ou d'une convention préalable acceptée par le client.

BIENVENUE CHEZ VOUS
Votre projet immobilier, notre priorité.